



Commission de propagande



Sous-préfecture d'Épernay
Pôle réglementation

ARRÈTE
Instituant la commission de propagande électorale de la commune de Montmirail
pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires les 24 et 31 mars 2024

Le Sous-Préfet de Reims
Sous-préfet d'Épernay par intérim

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 241, R. 31 et R. 32 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 février 2024 portant convocation des électeurs de la commune de Montmirail à l'élection municipale partielle intégrale les 24 et 31 mars 2024 et fixant la période de dépôt des candidatures ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2020 fixant le nombre de conseillers municipaux et de conseillers communautaires dans chaque commune du département ;

Vu la désignation par le Premier Président de la Cour d'appel de Reims des magistrats appelés à siéger au sein de la commission de propagande électorale de la commune de Montmirail ;

Vu la proposition du maire de la commune de Montmirail ;

Sur la proposition de la secrétaire générale de la sous-préfecture d'Épernay ;

ARRÈTE

Article 1^{er} : A l'occasion de l'élection municipale partielle intégrale qui se déroulera, dans la commune de Montmirail, le 24 mars 2024 et le 31 mars 2024 en cas de second tour, il est institué une commission de propagande électorale composée comme suit :

Présidence de la commission :

- Mme Jennifer PICOURY, présidente au tribunal judiciaire de Châlons-en-Champagne, chargée du service du tribunal judiciaire, désignée par le premier président de la Cour d'Appel de Reims.

Membres de la commission :

Représentants du Préfet :

Titulaire :

- Mme Nelly LAMBERT, secrétaire générale de la sous-préfecture d'Épernay

Suppléante :

- Mme Valérie SENECHAL, secrétaire générale adjointe de la sous-préfecture d'Épernay

Représentant de La Poste :

- M. Xavier KLUMB

5, rue Eugène Mercier
51250 EPERNAY
Tél. : 03 51 87 64 80
www.mairie.epernay.fr

Documents

[Commision de Propagande](#)